

Georgette BONNET. Agissant en qualité
de donataire auprès de mes enfants Pascal,
Jean BONNET et Florant BONNET, auxquels
nous avons cédé, avec mon épouse Cliane
BONNET, soit en nue propriété, soit en
pleine propriété, tous nos biens, je m'étonne
que les parcelles de "la Raffinée" précédemment
incluses en zone constructible sur le plan
communal toujours applicable, aient été
exclues sur le projet de PLU, proposé
à l'enquête publique. Sont concernées
les parcelles section D.A. 718 p + 676 p
+ 339 + 587 + 733 p et 734 p →

06

TSVB

Je souhaite que les dites parcelles soient
reintégrées en zone constructible
dans le projet de PLU tel que présenté
P.J. 1.

PJ 10